

Périscolaire

LA BIOLLE



Guide d'accueil de la 1^{ère} Rentrée

Rentrée 2024/2025

La Biolle

Le mot du maire

Votre enfant entre pour la première fois à l'école et nous lui souhaitons de belles années enrichissantes et épanouissantes.

Ce guide vous permettra d'appréhender sereinement cette nouvelle étape de sa vie.

La commune de La Biolle porte une attention toute particulière aux activités scolaires et périscolaires en vous proposant des services de qualité mis en œuvre par une équipe accueillante, bienveillante et à l'écoute.

Chaque enfant est unique ,
sa première rentrée également...
Bonne année scolaire à tous !

Julie Novelli


Présentation

• Les écoles

La Commune de La Biolle est dotée d'une école maternelle et d'une école élémentaire qui scolarisent 300 enfants.

École maternelle de La Biolle :

433 Route de la Chambotte 73410 LA BIELLE
Tél. 04 79 54 70 05
Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi
Horaires classe : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30



1^{ère} inscription : de mi-mars à mi-avril
sur rendez-vous parmi les créneaux
proposés chaque année



École primaire de La Biolle :

519 Route de la Chambotte 73410 LA BIELLE
Tél. 04 79 54 76 26
Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi
Horaires classe : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30

• La restauration scolaire

Les enfants scolarisés à la Biolle, peuvent bénéficier de ce service facultatif. La cantine de La Biolle est une des dernières du département à avoir conservé la confection des repas sur place. Cela permet de proposer des menus équilibrés, fabriqués avec des produits frais, sur la base d'un approvisionnement de proximité et bio, quand cela est possible. Une attention toute particulière est apportée à la réduction et au recyclage des déchets, en sensibilisant et associant les enfants à cette démarche. Dès la primaire les enfants passent sur un système de self et participent au rangement de leur table.



• La garderie

Les enfants scolarisés à La Biolle, peuvent bénéficier de ce service facultatif matin, midi et soir. La garderie propose des temps d'étude, de jeux libres ou d'activités structurées. Elle peut également permettre l'accès à des activités « extra-scolaires » proposées par une association extérieure.



• Le centre de loisirs

Les enfants de la commune peuvent bénéficier d'un accueil en centre de loisirs les mercredis et en période de vacances scolaires sur le site des écoles à partir de 3 ans. Ce service est organisé et dispensé par l'ACEJ.

ACEJ

66 PLACE DE LA MAIRIE
73100 GRESY SUR AIX
Tel: 04.79.34.86.46
secretariat@acej-gresy.fr

Informations pratiques

- **Inscription aux services périscolaires :**

Les modalités d'inscription, de facturation ainsi que le détail des tarifs sont précisées dans le règlement intérieur, consultable sur le site de la commune.

- **Ecole directe :**

Dans un premier temps, il faut remplir la fiche sanitaire qui vous sera envoyé directement sur votre boîte mail.

Un nouveau code sur le fonctionnement à l'accès à la plateforme « école directe » vous sera communiqué.

L'accès au logiciel s'effectue sur internet « école directe ».

Vous devez renseigner toutes les rubriques.

- **Accueil périscolaire :**

Ce service, proposé par la Municipalité, fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07h00 à 08h15 ; de 11h30 à 12h15 et de 16h30 à 18h30 (hors vacances scolaires).

La garderie du matin fonctionne avec une dépose au fil de l'eau jusqu'à 8h15.

La garderie du midi fonctionne avec une récupération au fil de l'eau jusqu'à 12h15.

La garderie du soir fonctionne avec 1 créneau fixe : 16h30-17h puis avec une récupération au fil de l'eau à partir de 17h10 et jusqu'à 18h30.

L'encadrement est assuré par le personnel communal et des intervenants spécialisés.

- **L'accès :**

La garderie du matin et du midi se déroule dans les locaux de la maternelle (accès « périscolaire » à côté du restaurant scolaire en bas). La garderie du soir se déroule dans les locaux de la primaire (accès « maternelle » au fond du parking supérieur à côté du gymnase).

Pour tous renseignements, contacter la responsable des affaires scolaires.

Tel bureau : 04.79.52.02.99

Tel portable : 07.76.00.84.89

E-Mail : periscolaire@la-biolle.fr

Règles de Vie

LES REGLES POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

RESPECT

BIENVEILLANCE

CONFIANCE

EXIGENCE

RESPONSABILITE

Chacun est invité à respecter et à faire respecter ces règles collectives

Chacun a droit à sa sécurité, c'est pourquoi, sont strictement interdits:

COUPS, MENACES ET INSULTES

ainsi que toute forme de violence physique, verbale ou morale.

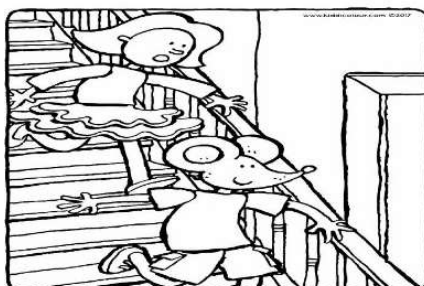
1 DANS LES COULOIRS ET LES ESCALIERS PENDANT L'APPEL

JE PEUX ET JE DOIS:

Me déplacer dans le calme

signaler ma présence à la
cantine auprès de l'agent

rester calme et me mettre en
rang



JE NE DOIS PAS:

jouer, bousculer, courir, m'exciter,
parler fort

2 DANS LA COUR DE LA CANTINE

JE PEUX ET JE DOIS:

jouer seul ou avec les autres

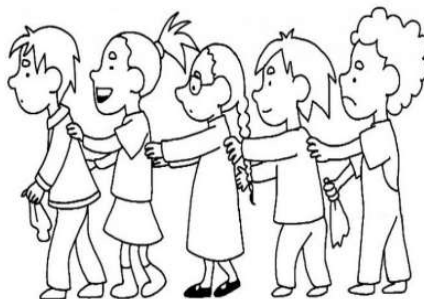
respecter les autres et leurs
jeux

m'excuser quand j'ai fait mal à
un camarade

m'expliquer sans gestes
violents lorsque j'ai un
problème avec un camarade

jeter mes papiers à la poubelle

me mettre en rang dans le
calme lorsque l'on me le
demande



JE NE DOIS PAS:

avoir des gestes dangereux envers les
autres: bousculer, faire mal, tirer les
vêtements, blesser.

avoir des paroles blessantes envers
les autres: insulter, menacer

obliger les autres à faire un jeu

m'imposer dans le jeu des autres

jouer avec des cailloux, écrire sur les
murs, m'accrocher au grillage

3 DANS LES SANITAIRES

JE PEUX ET JE DOIS:

- faire mes besoins
- boire de l'eau
- me laver les mains
- respecter l'intimité de mes camarades
- tirer la chasse d'eau



JE NE PEUX PAS:

- utiliser les sanitaires comme salle de jeux
- jeter des papiers au sol
- gaspiller l'eau
- toucher les vannes de sécurité

4 DANS LES SALLES (ETUDE, MOTRICITE)

JE PEUX ET JE DOIS:

- respecter le matériel et les locaux (jeux, crayons, livres etc...)
- rester calme et chuchoter
- ranger correctement après utilisation du matériel



JE NE PEUX PAS:

- chahuter, m'exciter et crier
- faire des jeux en marchant ou en courant
- dégrader le matériel

5 ROLE DES SANCTIONS

Les sanctions font partie intégrante du règlement. Elles n'ont pas pour rôle d'humilier, mais d'éduquer en faisant grandir chaque élève.

Les sanctions vont de l'observation écrite ou orale, rendez-vous avec les parents.

Il est indispensable que les parents veillent à ce que les sanctions soient appliquées et comprises.

Le respect de ce règlement conditionne le maintien de votre enfant pendant le temps périscolaire

Ce dernier a été lu et accepté par:

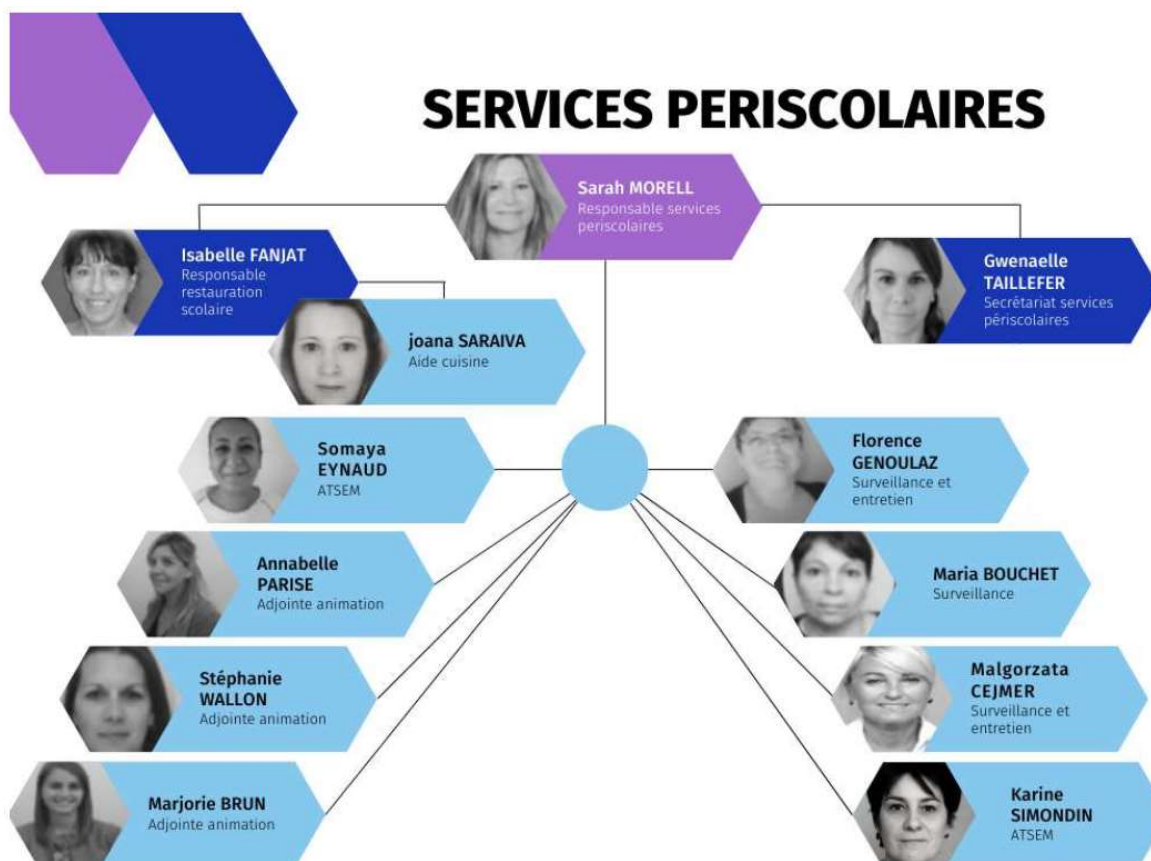
Nom, prénom (élève):.....Classe:.....

Signature des parents

Signature de l'élève

Trombinoscope

- **Personnel communal des écoles**



- **Membres de la commission jeunesse et affaires Scolaires**



BICHOFF
Marie



BOÏNON
Véronique



COURRIER
Lionel



LEOPOLD
Sabine



DA SILVA LOPES
Philippe
Adjoint



DELATTAIGNANT
Sébastien

Mémo Frigo

Accès « école directe »
Sur internet « école directe »



PÉRISCOLAIRE

433 ROUTE DE LA CHAMBOTTE

73410 LA BIOLLE

Tel: 04.79.52.02.99

Portable: 07.76.00.84.89

periscolaire@la-biolle.fr

Retrouvez LA BIOLLE sur :

Facebook : facebook.com/Commune-de-La-Biolle

Site internet : www.la-biolle.fr

Plateforme Interactive : www.labiollevillage.fr



Bureau périscolaire sans rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

Mercredi fermé

Autres numéros utiles :

Ecole maternelle : 04 79 54 70 05

ACEJ : 04 79 34 86 46

Ecole primaire : 04 79 54 76 26

